

Le Président

*Saint-Pierre, le 6 janvier 2017*

N/Réf. : 43/2017

**Madame Annick GIRARDIN**  
**Ministre de la Fonction Publique**  
**7, Rue René Autin**  
**BP 4 477**  
**97500 SAINT-PIERRE**

Madame la Ministre,

Le 16 décembre dernier, les élus Cap sur l'Avenir au conseil territorial ont voté avec la majorité Archipel Demain, un avis défavorable au projet d'ordonnance présenté par votre gouvernement concernant la réforme de la sécurité sociale de l'Archipel. Notre avis s'appuyait en cela sur tous ceux des acteurs que nous avons sollicités à cette occasion afin de porter un message uni.

La Collectivité exprimait donc ce que de nombreux autres acteurs avaient déjà indiqué, c'est-à-dire : un refus de voir, en l'état, ladite ordonnance s'appliquer sans certaines modifications.

L'État, sous votre impulsion, a réuni les acteurs concernés le jeudi 05 janvier à la CACIMA. La Collectivité a décliné cette invitation.

Cette rencontre "inopinée" traduisait de notre point de vue une volonté de votre gouvernement (ou de vous seule ?) de faire pression sur les acteurs, une sorte d'ultimatum avant la présentation de l'ordonnance en Conseil des Ministres. Dans notre communiqué de presse, publié avant la réunion, nous mettions d'ailleurs en garde les différents acteurs sur la manoeuvre gouvernementale dont vous êtes à l'origine.

L'histoire nous aura donné raison car hier soir au journal télévisé c'est bien un ultimatum que vous avez lancé aux différents acteurs : nous avons donc jusqu'à lundi pour changer d'avis sinon vous demanderez le retrait définitif de cette ordonnance ? Quelle est donc cette méthode indigne d'un enfant du pays envers les siens qui plus est au regard des responsabilités que sont les vôtres aujourd'hui ?

Ce dossier nécessite de l'unité et vous attaquer en permanence à la Caisse de Prévoyance Sociale, comme vous avez pris l'habitude de le faire avec le Député et votre mouvement Cap sur l'Avenir, va à l'encontre des intérêts du territoire. Vous prétendez rassembler mais en réalité vous divisez l'Archipel.

Ce dossier nécessite de votre part, puisque vous avez décidé de vous en saisir à bras le corps, de garder la tête froide dans l'intérêt des salariés, des entreprises locales et l'intérêt général.

La demande des acteurs est de poursuivre le travail sur ce dossier dans la sérénité, ce que votre attitude n'inspire malheureusement pas.

Le syndicat FO comme le Conseil Territorial ont ainsi demandé que l'État accorde un délai supplémentaire de 6 mois. C'est à mon sens cette demande qui devrait concentrer tous vos efforts. Ce délai permettrait en outre de voir adoptées, par le parlement, les mesures compensatoires annoncées par la Ministre des Outremer. Il convient donc de convaincre vos amis politiques de la nécessité de proroger la période d'habilitation pour adopter sereinement cette ordonnance en corrigeant les zones d'ombre encore existantes.

Votre ultimatum est inacceptable de la part d'un membre du gouvernement, qui plus est originaire de l'archipel. Je vous demande donc de vous unir aux acteurs locaux pour défendre la position de l'Archipel, comme les parlementaires se sont engagés à le faire après les différents avis émis et comme vos amis élus de Cap sur l'Avenir l'ont demandé dans le voeu voté le 16 décembre.

Mettre votre démission dans la balance n'apporterait rien au territoire et serait de votre part un signe de renoncement au combat ; situation paradoxale par rapport à votre état d'esprit apparent.

Il n'y aura pas d'ici lundi de nouvel "avis surprise" de la Collectivité qui viendrait neutraliser celui émis par notre assemblée le 16 décembre. Faites preuve de réalisme et de pragmatisme.

Par crainte d'une défaite, vous avez oeuvré pour que le Président de la République et le Premier Ministre fassent marche arrière sur le référendum statutaire. Vous devez donc faire reculer le gouvernement sur ce dossier pour qu'il donne plus de temps aux discussions et éviter ainsi des mouvements sociaux dont l'Archipel pourrait se passer. Dans le cas contraire, vous porteriez la responsabilité d'avoir laissé "vivre" ce dossier de la sorte alors que vous prétendez suivre, depuis Paris, tous les dossiers de l'Archipel.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération

Le Président

Stéphane ARTANO

**Copies à :**

Madame Ericka BAREIGTS – Ministre des Outre-Mer

Madame Marisol TOURAINE – Ministre des Affaires Sociales et de la Santé

Monsieur Henri JEAN – Préfet de Saint-Pierre et Miquelon

Monsieur Stéphane CLAIREAUX – Député de Saint-Pierre et Miquelon

Madame Karine CLAIREAUX – Sénateur-Maire de Saint-Pierre

Monsieur Alain BEAUCHENE – Président de la CACIMA

Madame Jacqueline ANDRE – Présidente de la CPS

Madame Véronique PERRIN – Présidente du Conseil Economique, Social et Culturel

Madame Sophie BRIAND – Secrétaire Générale FO

Monsieur Roger HELENE – Président du MEDEF

Monsieur Yannick CAMBRAY – Conseiller Economique, Social et Environnemental